

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SELECTIZ

FIA de droit français

Code ISIN : FR0013196656 Part R (C) EUR

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCP cherche à réaliser une performance de 3,5% par an au-delà de l'indice EONIA capitalisé (indice de référence du marché monétaire) sur une durée minimale de placement de 3 ans.
- La politique d'investissement du FCP consiste à retenir une sélection de fonds (OPCVM/FIA) gérés par des sociétés de gestion du groupe BPCE, disposant de larges marges de manoeuvre et pouvant investir sur les marchés actions, obligations, monétaires ou devises et ce, sur toutes les zones géographiques. Le FCP sélectionne les OPC dont le couple rendement / risque correspond à l'objectif de performance de telle sorte que leur combinaison permette d'atteindre l'objectif de gestion affiché sur l'horizon de placement dans le cadre du niveau de risque suivant : volatilité cible moyenne annualisée comprise entre 3,5% et 5% et volatilité maximale annualisée de 7%.
Parmi les sociétés de gestion susceptibles d'être retenues, on pourra trouver notamment DNCA Finance, Dorval Asset Management, H2O Asset Management, Natixis Asset Management notamment sous sa marque " Seeyond " ou encore VEGA Investment Managers. Le FCP offre ainsi une large diversité d'approches en termes de stratégies d'investissement. Par ses investissements dans d'autres fonds, il bénéficie du savoir-faire de plusieurs experts possédant chacun leur propre grille d'analyse pour décrypter les marchés financiers. Cette construction de portefeuille vise ainsi une large diversification du Fonds, tant au niveau des classes d'actifs que des stratégies d'investissement mises en oeuvre.
- Le portefeuille du FCP pourra être investi jusqu'à 100% de son actif net dans des fonds (OPCVM /FIA) de droit français ou étrangers. Au travers de ces OPC, le FCP pourra être exposé, sans contrainte géographique et sans contrainte d'allocation :
 - aux marchés actions (toutes tailles de capitalisation),
 - aux marchés monétaires et de taux (y compris aux obligations à haut rendement dit " titres spéculatifs " ou " high yield ", à la dette émergente, aux obligations convertibles et à la titrisation)
 - et aux marchés des devises.
 Les OPC exposés aux marchés obligataires et monétaires pourront investir sans contrainte de notation.
L'exposition nette aux actions résultant de cette sélection sera comprise entre 0% et 50%.

Les OPC dans lesquels le FCP investit peuvent utiliser des instruments dérivés. Le FCP n'investira pas directement dans ces instruments et ne sera pas surexposé.

- Le FIA capitalise ses revenus.
- Les ordres de souscription et de rachat centralisés avant 12h30 sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour suivant.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCP aux marchés d'actions, aux marchés de taux et aux changes, dans le cadre d'une stratégie flexible.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FIA devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée | 2,50% |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice

| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 1,25% |
|----------------|-------|

Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances

| | |
|------------------------------|-------|
| Commission de surperformance | Néant |
|------------------------------|-------|

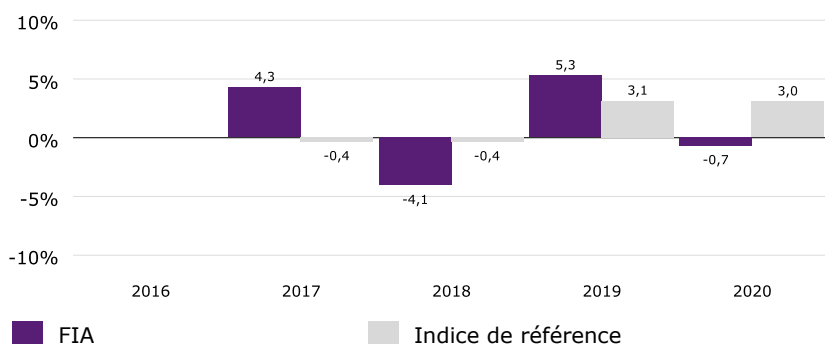
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FIA.
- **Année de création du FIA : 2016.**
- **Année de création de la part R (C) EUR : 2016.**
- **Devise : Euro.**

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.